



NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

TENDER ADDENDUM

Core Lands Maintenance Management Services
NCC TENDER FILE # AL1828
September 17, 2021
ADDENDUM # : 3

ADDENDA À LA SOUMISSION

Services de gestion de l'entretien des terrains du coeur
APPEL D'OFFRE DE LA CCN NO. AL1828
Le 17 septembre 2021
ADDENDA NO.: 3

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat:

1. Annex C – Point Rated Technical Criteria, Section 3.5 STAGE 3: Technical Proposal Evaluation (Operations Plan), the underlined text below is added:

The Operations Plan shall demonstrate that the Proponent possesses the necessary knowledge, skills and personnel/material resources to deliver the required services. Among other items, the plan should specify:

- Company controlled services and services delivered by subcontractors;
- Method of monitoring to ensure the provision of high-quality services;
- Planned environmental protection measures.
- Approach to deliver the contract considering any current maintenance services contracts.

2. Q1-E. How many annuals and bulbs should be planted each year?
A1-E. Though amounts will vary from Year to Year, Bidders can infer an order of magnitude by referring to the inventory report that accompanies the site maps. Most annuals and bulbs are planted in the floral beds.
3. Q2-E. Article 7.2.2 page 25; Planters- Pest and Disease Control. Should the phrase "Materials and labor to be invoiced as and when required (VOR)" have been in red?
A2-E. Though the use of colour is meant to draw attention to the VOR clauses, it has no effect on meaning or content.
4. Q3-E. Section 7.3.6.1.2 Fixtures and Furniture - Painting and/or Staining. Who determines if the fixtures and furniture require painting or staining? Can you give approximate quantities to be done annually?

1. Annexe C – Critères technique côtés, section 3.5 Étape 3: Proposition technique (Plan des opérations), le texte souligné ci-dessous est ajouté :

Le Plan des opérations doit démontrer que le Soumissionnaire possède les connaissances, les compétences et les ressources en personnel et en Équipement nécessaires pour offrir les services stipulés dans la DDP. Le plan devrait spécifier les points suivants, entre autres :

- Les services contrôlés par l'entreprise et les services livrés par les Sous-traitants;
- La méthode de surveillance pour assurer la prestation de services de haute qualité;
- Les mesures de protection de l'environnement planifiées.
- Approche de l'exécution du contrat en tenant compte des contrats de services d'entretien en cours.

2. Q1-F. Quelles sont les quantités d'annuelles et de bulbes à planter chaque année?
A1-F. Bien que les quantités varient d'une Année à l'autre, les Soumissionnaires peuvent en déduire un ordre de grandeur en se référant au rapport d'inventaire qui accompagne les cartes de sites. La plupart des plantes annuelles et des bulbes sont plantés dans les plates-bandes floral.
3. Q2-F. Article 7.2.2 page 27 ; Jardinière- Lutte contre les parasites et les maladies. Est-ce que la phrase Facturer les matériaux et la main-d'œuvre au fur et à mesure et selon les besoins (BOV) aurait dû être en rouge?
A2-F. Bien que l'utilisation de la couleur vise à attirer l'attention sur les clauses de BOV, elle n'a aucun effet sur le sens ou le contenu.
4. Q3-F. Article 7.3.6.1.2 Accessoires et mobiliers - Peindre et/ou teindre. Qui détermine si les Accessoires et mobiliers nécessite une application de peinture ou teinture? Pouvez-vous donner des quantités approximatives à faire annuellement?

A3-E. The Contractor and the CMO jointly determine which Assets require painting or staining. Contractors should expect to paint/stain every wooden Asset at least twice (2) within a five (5) Year Term.

A3-F. L'Entrepreneur et le l'AGC déterminent ensemble les Biens à peindre ou à teindre. Les Entrepreneurs doivent s'attendre à peindre ou à teindre chaque Bien en bois au moins deux (2) fois au cours d'une période de cinq (5) Ans.

5. Q4-E. Article 7.2.12 Page 48 Trees. Small Animal Control. For wire mesh around trees, is there an omission of the statement in red "Materials and labour to be invoiced as and when required (VOR)."?
- A4-E. Within the Core Lands Contract, there are only a small number of rare (specimen) trees that might require this kind of attention. The VOR clause is not applicable here.

5. Q4-F. Article 7.2.12 Page 56 Arbres. Lutte contre les petits animaux. Pour le grillage autour des arbres, y a-t-il une omission de la mention en rouge « Facturer les matériaux et la main-d'œuvre au fur et à mesure et selon les besoins (BOV). »?
- A4-F. Dans le cadre du Contrat des terrains du Cœur, il n'y a qu'un petit nombre d'arbres rares (spécimen) qui pourraient nécessiter ce type d'attention. La clause des besoins BOV n'est pas applicable ici.

Allan Lapensée
Senior Procurement Advisor / Conseiller principal à l'approvisionnement
Procurement Services / Services d'approvisionnement